

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Drummondville (secteur Saint-Nicéphore)

- CR3.1 Waste Management
- CR3.2 Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets
- CR3.3 Équipe citoyenne associée, C.Q.
- CR3.4 Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec
- CR3.5 M^{me} Suzanne Rousseau
- CR3.6 M^{me} Chantal Isabelle et M. Mario Coté

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement technique à
Drummondville (secteur Saint-Nicéphore)

6212-03-021



Drummondville, le 18 avril 2012

WASTE MANAGEMENT

25, rue Gagnon
Saint-Nicéphore, QC J2A 3H3
(819) 477-6609
(819) 477-3312 Fax

Monsieur Pierre Arcand
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs du Québec
Édifice Marie-Guyart
675, Boulevard René-Lévesque Est
Québec, Québec G1R 5V7

***Objet : Demande d'audiences publiques pour le projet d'agrandissement
du lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore***

Monsieur le Ministre,

Vous avez rendu publics hier les documents relatifs à notre projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore conformément à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Considérant l'échéancier serré pour la réalisation du projet, nous prenons l'initiative de vous demander dès maintenant, Monsieur le Ministre, de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour tenir, dès qu'il lui sera possible, une audience publique sur notre projet.

Dès le moment où nous avons déposé l'étude d'impact sur le projet à votre ministère il y a plus d'un an, soit le 7 février 2011, nous avons travaillé à le faire connaître au public. Nous avons informé les autorités locales, les membres du comité de vigilance, les voisins immédiats, les intervenants intéressés et nous avons diffusé un communiqué de presse à l'intention des médias régionaux qui ont traité le sujet pour leurs lecteurs, auditeurs et téléspectateurs.

Nous avons mis en ligne (<http://saint-nicephore.wm.com>) des documents permettant aux gens de s'informer plus amplement sur notre projet et nous les avons invités à venir échanger avec nous dans le cadre d'une démarche de pré-consultation qui s'est tenue lors de quatre soirées publiques, de février à juin 2011. Nous avons à nouveau organisé une journée portes-ouvertes, le 17 septembre 2011, laquelle a été publicisée dans les médias de la région afin d'inviter tous les gens intéressés par notre projet et par nos opérations à venir en discuter avec nous à nos installations.

Le projet est connu de la population et pour cette raison, notamment, nous sommes d'avis qu'il peut, dès à présent, être soumis à l'examen du public dans le cadre d'une audience menée par le BAPE, à laquelle nous participerons avec diligence et enthousiasme.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la présente et nous vous prions, Monsieur le Ministre, de recevoir nos salutations distinguées.

Le Directeur des Affaires publiques,

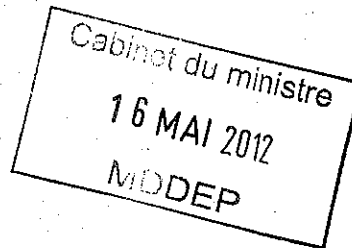

Martin Dussault



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

Montréal, le 14 mai 2012

Monsieur Pierre Arcand
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet: Demande d'audience publique, projet d'agrandissement
du LET de Drummondville (Saint-Nicéphore)

Monsieur le ministre,

Bien que vous ayez déjà donné le mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une audience publique sur le sujet cité en rubrique, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) tient quand même à vous déposer une demande en ce sens. En effet, nous croyons qu'il est important que vous, ainsi que la commission du BAPE, connaissiez nos préoccupations concernant cette demande d'agrandissement.

Tout d'abord, permettez-nous de vous dire que nous avons été extrêmement surpris que vous ayez utilisé une procédure peu employée relative au déroulement des audiences publiques qui vous a permis de déclencher des audiences publiques avant même que ne soit terminée la période de consultation de 45 jours prévue dans la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).

Non seulement cette façon de faire va priver de nombreux citoyens et groupes de temps précieux pour l'étude des documents volumineux déposés par le promoteur, elle n'incitera pas d'éventuels nouveaux requérants à vous transmettre leurs récriminations à l'endroit de ce projet. Aussi, nous n'avons trouvé aucun motif ou urgence pouvant motiver une telle décision. Une décision qui ne favorise aucunement la partie publique selon nous.

Un autre point qui nous apparaît important de vous souligner même s'il ne relève pas de vous, est le calendrier de la commission qui a été déjà établi dans ses moindres détails. Cela implique que la commission a estimé *a priori* à une journée, ou à deux dans le meilleur des cas, la durée requise pour la tenue de la première partie. Nous ne comptons pas la soirée du 23 mai qui sera réservée principalement à l'explication de la procédure de même qu'à la présentation du projet par le promoteur.

À cette durée, nous devons également envisager la visite des installations du promoteur qui généralement accapare une demi-journée.

.../2

FCQGED
4200, rue Adam
Montréal (Québec) H1V 1S9

tél.: (514) 396-2686
info@fcqged.org
www.fcqged.org

Selon l'hypothèse la plus probable donc, la période de temps qu'aura le public pour adresser de vive voix ses questions à la commission en charge de ce mandat, ne sera que d'une journée et demie. Cela nous semble des plus inappropriés pour un projet d'agrandissement de lieu d'enfouissement technique de cette ampleur qui n'a jamais été, rappelons-le, l'objet de quelque étude ou consultation publique que ce soit auparavant.

Aussi, non seulement le conseil d'administration du FCQGED vient-il tout juste d'adopter une résolution visant à vous formuler une demande d'audience publique sur ce projet, il vous enjoignait par le fait même, à repousser ces consultations après la période estivale afin de favoriser la participation publique.

Les motifs de notre demande

Voici donc les raisons qui nous amènent à vous demander la tenue d'une audience publique sous l'égide du BAPE dans le dossier de l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Drummondville (secteur Saint-Nicéphore) par la compagnie Waste Management.

Premièrement, il nous apparaît que ce projet répond davantage aux besoins de l'initiateur qu'à ceux des communautés qu'il entend desservir. En effet, l'évaluation des besoins exprimés minimise les impacts sur les besoins en élimination des matières résiduelles qu'aurait la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et des diverses mesures qui en découlent.

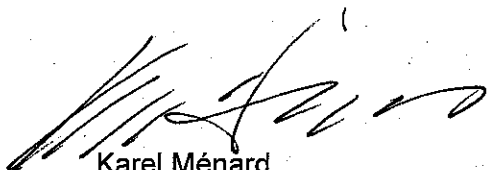
Le prolongement des activités d'enfouissement de ce LET, à un rythme similaire à celui des dernières années, nous fait craindre une perpétuation du gaspillage de nos ressources.

La distance du projet projeté par rapport aux clientèles visées et la circulation des camions de déchets sur nos routes qui en découlerait contribueraient à produire des gaz à effet de serre autrement évitables.

Également, plusieurs impacts reliés directement aux activités d'élimination ou à l'agrandissement de ce LET semblent avoir été minimisés, notamment :

- la perte de milieux humides
- les nuisances dues au transport
- la qualité des eaux souterraines
- les émissions de biogaz
- les préoccupations sociales et,
- l'arrimage avec le PGMR de la MRC de Drummond

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, veuillez agréer, Monsieur Arcand, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Karel Ménard
Directeur général

Cabinet du ministre

22 MAI 2012

MDEP

St - Nicéphore, le 17 mai 2012

M. Pierre Arcand, ministre de l'Environnement
Ministère du Dév. durable, de l'Environn. et des Parcs
Edifice Marie - Guyart
615, Boul. René Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Sujet: Demande d'audiences publiques concernant
le permis d'agrandissement du dépotoir
de St - Nicéphore par Waste Management.

Monsieur le ministre,

Le groupe que nous représentons réclame
des audiences publiques concernant l'agrandissement
(après mai 2013) du dépotoir de St - Nicéphore
(Drummondville).

Nous réclamons cette audience parce que
nous considérons que ce projet porte une
atteinte sérieuse à l'environnement St - Nicéphore -
Drummondville. Déjà, en 1989, ce projet de
dépotoir fut mis en branle avec l'autorisation
du maire de l'époque, Jean Charpentier, sans
information à la Municipalité et sans l'autorisation

des citoyens concernés). Le maire suivant, Réjean Blanchette et ses conseillers ont poursuivi l'entente avec Sanipan - Intersan devenu par la suite Waste Management. Sauf une conseillère, les autres conseillers et le maire ont accepté chacun une enveloppe brune contenant \$100,000.00 et plus pour continuer l'exploitation du site malgré les nombreuses objections des citoyens qui ont demandé au gouvernement provincial (Libéral) de faire la lumière sur la situation ainsi que sur la gestion de ce conseil de ville malhonnête.

En février 92, la municipalité fut sous tutelle jusqu'à l'automne 93. Il y eut discussions secrètes entre le gouvernement et Sanipan. Suivit un jugement rendu le 30 mai 94 ordonnant au Ministère de l'Environnement de délivrer le certificat de conformité demandé par Sanipan. Ce permis d'exploitation du dépotoir se terminait mai 2013.

Aujourd'hui, Waste Management demande de reconduire l'entente pour une vingtaine d'années avec l'ajout de 48,6 acres aux 65 acres déjà exploités, soit plus de 2 millions de pieds carrés. Cet agrandissement se ferait en 2 phases :

1. En 2012, ajout de 23 cellules d'enfouissement,
2. En 2016, 22 autres cellules du lieu existant.

La phase I situe l'exploitation tout près du Boul. St-Joseph qui est avec l'autoroute 55 la principale voie de communication de St-Nicéphore. C'est comme si on voulait exploiter un dépotoir sur le Boul. Charest à Québec, le Boul. Métropolitain à Montréal, le Boul. des Forges à Trois-Rivières...

De nombreux irritants agressent la population depuis les premiers jours d'exploitation du dépotoir :

1. Bruits incessants de nombreux camions, pollution au Diesel.
2. Bris de nos routes d'accès.
3. Bruits d'explosifs pour éloigner les mouettes.
4. Bruits reliés aux activités (enfouissement, creusages)...
5. Poussières, odeurs pestilentielle qui réveillent les gens la nuit, les obligeant à se calfeutrer dans leur maison. Deux jours par semaine ces odeurs charognardes se font persistantes et insupportables.
6. Dangers reliés à l'eau de consommation : les exploitants traitent l'eau du lixiviat une première fois avant de la faire traiter une 2^e fois par le réseau d'aqueduc de Drummondville. Nous sommes très inquiets car cette eau nous la consommons.

7. L'ajout d'exploitation de 48,6 acres ne viendrait qu'à augmenter considérablement tous les irritants cités plus haut ainsi que les dangers reliés à ces irritants.
8. L'hyperexploitation affecterait grandement les voisins les plus proches déjà très affectés par les bruits et odeurs, ainsi que les Drummondvillois pour les odeurs qui voyagent à plus de 5 km.
9. Le territoire de St-Nicéphore, en plein développement résidentiel est trop petit pour contenir une si grande surface d'exploitation de déchets qui voudrait accommoder Montréal et d'autres villes à population croissante, produisant toujours de plus en plus de déchets.
10. La population de notre MRC a déjà diminué la production de déchets en récupérant à plusieurs niveaux.

Si on permet à d'autres villes de nous choisir comme poubelle du Québec, nos efforts pour protéger l'environnement n'auront servi à rien.

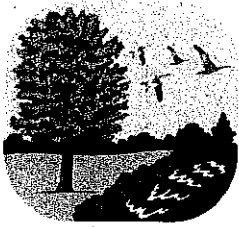
Nous considérons avoir déjà fait un grand effort d'endurance, de 1989 à 2012.

Aujourd'hui, nous souhaitons pour une fois être entendus et respectés par un Ministère qui a pour mandat de protéger les citoyens et leurs territoires.

Trouvez un territoire d'exploitation des déchets ailleurs, loin des habitats humains.

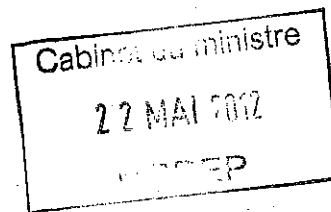
Équipe Citoyenne Associée, C.A. (E.C.A.C.A.)

Alise Paré
Henriette Gergeau



CRECQ
Conseil régional
de l'environnement
du Centre-du-Québec

Drummondville, le 17 mai 2012



Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs,
M. Pierre Arcand,
675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage,
Québec (Québec)
G1R 5V7.

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement
technique (LET) de Saint-Nicéphore.**

Monsieur le Ministre,

Par la présente, le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) désire vous transmettre sa demande pour une audience publique du BAPE sur le projet cité en rubrique présenté par l'entreprise WM Québec inc..

Notre demande est justifiée, entre autres, par le fait qu'il s'agirait d'une première audience publique sur l'environnement portant sur les activités de ce site d'enfouissement qui a fait l'objet de nombreuses luttes citoyennes dans la région de Drummondville depuis la fin des années 80'. Malgré l'existence d'un comité de vigilance, la population de Drummondville n'a jamais eu de tribune officielle pour lui permettre de remettre en question la justification de la présence d'un tel site sur son territoire dans le cadre global de la gestion des matières résiduelles au Québec. Une audience permettrait ainsi de soulever les questions d'équité « interrégionale », de transparence et de démocratie.

De plus, notre organisme considère l'enfouissement comme une solution de dernier recours qui doit laisser place progressivement à des méthodes de gestion plus durable. Par conséquent, les audiences devraient permettre d'évaluer le projet de WM Québec dans cette optique de transition.

CRECQ

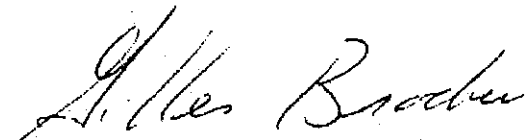
Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec
400, rue Heriot, 2^e étage, Drummondville (Québec) J2B 1B3

Téléphone: (819) 475-1048, Télécopieur: (819) 475-5112, Courriel: info@crecq.qc.ca, Site Web: www.crecq.qc.ca

Enfin, le CRECQ, en tant qu'organisme régional de concertation en environnement, porte un intérêt particulier pour ce projet et le milieu touché par ses impacts potentiels pour différentes raisons :

- Le CRECQ regroupe des intervenants directement concernés par les activités du site d'enfouissement, dont des élus(es) municipaux, des groupes environnementaux et des citoyens de la MRC de Drummond.
- Le CRECQ a pour but de promouvoir la protection et l'amélioration de l'environnement dans une optique de développement durable.
- Le CRECQ contribue depuis plusieurs années à la promotion d'une gestion écologique des matières résiduelles auprès des citoyens, municipalités et entreprises à travers divers programmes ou projets.
- Le CRECQ est très actif depuis 2004 dans la protection des milieux naturels du Centre-du-Québec et le projet affectera certains milieux naturels d'intérêt.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Gilles Brochu, Président

CRECQ

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec
400, rue Heriot, 2^e étage, Drummondville (Québec) J2B 1B3

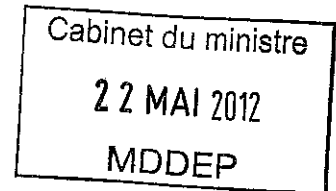
Téléphone: (819) 475-1048, Télécopieur: (819) 475-5112, Courriel: info@crecq.qc.ca, Site Web: www.crecq.qc.ca

Cabinet du ministre

Sujet : Demande d'audience publique

Non-agrandissement du site d'enfouissement St-Nicéphore (Drummondville)

À qui de droit ,



La présente est pour requérir la tenue d'une audience publique sur le sujet en titre et de pouvoir nous y exprimer par un mémoire.

Nous nous opposons catégoriquement à ce que Waste Management obtienne votre aval pour un agrandissement dans les proportions qu'il vous demande.

La MRC Drummond a des besoins d'enfouissement de 35 000 tonnes annuellement, ce qui est en deça de 1 million de tonnes pour 20 ans. La demande du promoteur pour 12 millions de tonnes pour 20 ans est de la provocation pour notre région .

Nos motifs de colère sont à l'effet que nous Drummondvillois , habitants la ville gagnante d'un prix pour ses succès de recyclage , devrions recevoir et subir les envois des autres villes aussi éloignées que celles de L'Estrie, de la Montérégie et de la Communauté de Montréal ?

Il faudrait de plus , attendre 20 ans encore pour faire cesser cette aberration ici , alors que le Ministère des Affaires municipales aurait dû depuis longtemps légiférer afin que chaque MRC de la province prenne en charge et dispose localement de ses déchets non-recyclables « dans sa cour ! »

On ne peut pas impunément continuer à créer des monstres . Nous ne croyons pas les promoteurs quand ils minimisent les dangers potentiels d'un si « méga-projet ». C'est le second motif de notre requête .

Les terrains dont Waste Management dispose touchent pratiquement la Rivière Saint-François à moins de ½ kilomètre. Les gens de ma génération se souviennent très bien des déversements du site dans le « ruisseau Boisvert» . C'était un accident ...corrigé , nous a-t-on rassurés.

On nous a seriné en séance d'informations que les membranes tapissant les cuvettes d'enfouissement sont garanties . Mais leur expertise est de moins de 30 années ! Et il n'y a pas de garanties à la clé ...

Dans ces mêmes cuvettes , des marteaux-pilons géants compriment à qui mieux mieux ces milliers de tonnes de produits non-identifiés ,aux interractions ignorées à ce jour.

Et cette « soupe » mijotera et « pet'assera » pour les siècles et les siècles ?

Non Merci !

Un site de cette importance à proximité d'une des plus importantes rivières du Québec ?

C'est la qualité de l'eau que nous buvons qui est en jeu. C'est un plan d'eau qui est une richesse pour une ville , qui y a même installé une plage municipale . C'est la quantité de lexiviat à traiter dont il est question . Ce seront nos petits-enfants qui seront sans doute pris avec les problèmes lorsque la soupe finira par pourrir assez ou s'évader quoiqu'en disent ceux qui ont des profits à ne pas en dire plus.

Ils s'en lavent les mains en soulignant que les dégâts futurs seront compensés par un immense fonds en fiducie que le gouvernement leur impose. La hauteur de ce fonds fait la preuve par elle-même que des dangers réels (et non potentiels) sont appréhendés. Ces millions en fiducie ne seront hélas ! que des grenailles quand il faudra décontaminer à la fois un site de ce gigantisme et une rivière approvisionnant en eau plus de 80 000 personnes .

« Small is beautifull » dans ce genre de commerce , d'autant plus qu'il reste des inconnus dans le monde de la conservation des résidus.

À chaque MRC son site et ... Waste Management pourra quand même y faire son profit , mais par plus petites bouchées !

Bien vôtre



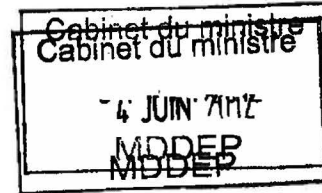
Suzanne Rousseau

Retraitée de l'enseignement et de la direction d'écoles

15 mai 2012

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement technique à
Drummondville (secteur Saint-Nicéphore)

6212-03-021



Le 25 mai 2012

Monsieur Pierre Arcand, ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Edifice Marie-Guyart
675, boul. René Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement Waste Management dans le secteur Saint-Nicéphore à Drummondville

Monsieur le ministre,

Par la présente, nous vous demandons la tenue d'audiences publiques sur le projet cité en rubrique.

Vous trouverez en annexe les motifs qui motivent notre demande relativement à ce projet.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos distingués sentiments.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Chantal Isabelle".

Chantal Isabelle
Mario Coté

Saint-Nicéphore (Québec)

c.c. : Mme Louise Bourdages, conseillère en communications au BAPE

DEMANDE D'AUDIENCES PUBLIQUES – DOSSIER WASTE MANAGEMENT (WM) – PROJET D'AGRANDISSEMENT DU SITE D'ENFOUISSEMENT (L.E.T.)

Considérant que le secteur Saint-Nicéphore de la Ville de Drummondville est pourvu d'un méga site d'enfouissement depuis longtemps (1994);

Considérant que les citoyens de Saint-Nicéphore ont toléré ce site avec des déchets provenant, en plus de la MRC de Drummond, de la région Centre du Québec, de la Montérégie, de l'Estrie ainsi que la communauté métropolitaine de Montréal;

Considérant que la qualité de vie des citoyens dudit secteur est affectée par le méga site d'enfouissement;

Considérant le risque potentiel que la qualité de l'eau souterraine soit affectée;

Considérant que la majorité des résidences environnantes ne sont pas desservies par l'aqueduc de Drummondville;

Considérant que nous n'avons aucun moyen formel garantissant que les toiles de protection anti-fuite soit 100 % étanches sur une période à long terme;

Considérant les coûts faramineux et les conséquences pour rectifier la situation si un désastre écologique survenait;

Considérant que de par sa localisation, l'agrandissement du méga site n'est pas désirable étant donné qu'il est situé encore trop près de la rivière Saint-François ainsi que des résidences attenantes au boul. Saint-Joseph et des secteurs environnants;

Considérant que la rivière Saint-François est la seule source d'approvisionnement en eau (aqueduc) pour la majorité des citoyens de Drummondville et de quelques municipalités;

Considérant qu'un aéroport (aérodrome) est situé à près de 3 kilomètres et que selon Transport Canada, il n'est pas recommandé qu'un site d'enfouissement soit situé à l'intérieur de 8 kilomètres;

Considérant la présence d'odeurs nauséabondes;

Considérant que ces odeurs sont néfastes pour la santé et affectent la qualité de vie des citoyens;

Considérant que nous connaissons les impacts négatifs actuels mais que nous allons tout droit vers l'inconnu, ne connaissant pas les impacts négatifs du futur;

Considérant le souhait que nos élus municipaux, provinciaux et fédéraux, opteront pour la volonté du peuple afin que ce projet ne soit pas réalisable;

En conséquence, pour toutes ces raisons, nous demandons la tenue d'audiences publiques pour s'exprimer sur le projet d'agrandissement du site (LET) de Waste Management.

Et nous avons signé à Drummondville ce 25 mai 2012.

.....
S. Robitaille

.....
Marie-Claude

.....
Dany Desjardins

.....
M. C. Gauthier

.....
Lise Lacombe

.....
Suzanne Lacombe

.....
Manon Duguay

.....
Chantal Desjardins

.....
.....

2.